

Cl.

NOTE DE SERVICE AUX INSPECTEURS D'ARRONDISSEMENT.

Objet: Recrutement des stagiaires du Centre de Formation Pédagogique de Butare
(Promotion 1976-1977)

1.- OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Centre de Formation Pédagogique assurera durant le stage 1976-1977 la préparation intensive de 60 moniteurs à la pratique des programmes et des méthodes qui seront étendus progressivement à l'ensemble des classes primaires lors de la mise en service de la Radio Scolaire.

2.- PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Seuls peuvent concourir les candidats masculins. Le recrutement des 60 stagiaires de l'établissement s'effectuera en deux temps:

Une présélection sera établie par les Inspecteurs d'Arrondissement, sur proposition des Inspecteurs de Secteur, selon la procédure définie sous -21-.

L'admission définitive sera prononcée par une Commission spéciale composée de:

- M. NTAHOBARI Maurice, Directeur Général des Etudes et Recherches Pédagogiques ou son représentant.
- M. MINANI Athanase, Inspecteur National.
- Un représentant du Bureau de la Formation et du Recyclage du Personnel.
- M. HAMM Alfred, Directeur du Centre de Formation Pédagogique.
- M. l'Inspecteur d'Arrondissement du Centre d'Admission ou son représentant.

21 - Présélection

Afin d'assurer une répartition géographique homogène, les Inspecteurs d'Arrondissement présenteront à la Commission d'Admission 2 candidats par secteur.

Les candidats auront été choisis dans chaque secteur par l'Inspecteur de secteur assisté de 2 maîtres qualifiés délégués d'un secteur voisin, au cours d'une réunion publique regroupant tous les maîtres volontaires. L'Inspecteur de secteur et ses 2 assesseurs veilleront tout particulièrement à tenir compte des critères suivants:

a) Qualités humaines:

Les maîtres proposés doivent jouir de l'estime de la population et exercer une influence positive dans leur vie sociale et professionnelle.

Ils doivent faire preuve de curiosité intellectuelle et être réceptifs à l'innovation pédagogique.

b) Qualités techniques:

Les candidats doivent avoir une formation pédagogique de niveau D4 minimum et posséder une bonne maîtrise du français - langue de communication.

c) Le facteur âge n'est pas déterminant. On s'efforcera toutefois de donner la préférence à des maîtres jeunes et on évitera de présenter des candidats proches de retraite.

22 - Admission définitive

La Commission spéciale prononcera l'admission définitive après un entretien individuel portant sur des questions d'ordre tant pédagogique que général.
Elle siègera aux lieux et dates ci-après:

- 31 mai et 1^{er} juin: Inspection d'Arrondissement de Butare, pour les candidats de Butare, Cyangugu et Gikongoro.
- 2 et 3 juin : Inspection d'Arrondissement de Kigali, pour les candidats de Kigali, Kibungo, Gitarama et Byumba.
- 4 et 5 juin : Inspection d'Arrondissement de Gisenyi, pour les candidats de Gisenyi, Ruhengeri et Kibuye.

Les épreuves débiteront à 9 heures précises.

Les Inspecteurs d'Arrondissement organiseront les entretiens de présélection dans les secteurs relevant de leur juridiction, en tenant compte des impératifs du calendrier de la Commission d'admission indiqué plus haut.

Ils enverront en temps utile à l'Inspecteur du Centre de sélection dont dépend leur arrondissement la liste des candidats présélectionnés.

Les Inspecteurs d'Arrondissement de Kigali, Butare et Gisenyi assureront en outre l'organisation matérielle des épreuves d'admission définitive dans leur Arrondissement. Les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnité de mission.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE.

Les candidats devront être informés que:

- La rentrée est fixée au vendredi 1^{er} octobre 1976, à 8 heures.
- Le stage dure une année scolaire. Le calendrier des congés est celui de l'enseignement primaire.
- L'établissement est un externat. Il appartient donc aux stagiaires de pourvoir à leur logement et à leur subsistance.
Un logement à bas prix, avec possibilité de préparer collectivement les repas, devrait être disponible dans un local du Groupe Scolaire de Butare.

- Une bourse mensuelle de 6.500 FRW (taux actuel), payable en fin de mois, est servie par la France pendant 10 mois. Une prime unique d'installation de 6.500 FRW est payée en début de stage.

Les stagiaires mariés perçoivent en outre la moitié du traitement d'activité payée directement par les services financiers du Ministère.

- L'adresse de l'établissement est:

Centre de Formation Pédagogique

B.P. 190 BUTARE.-

Kigali, le 5 avril 1976

Le Ministre de l'Éducation Nationale,
P. Claver ~~MUTABAZI~~